

**Les réserves de biodiversités projetées
des monts Groulx et de l'île René-Levasseur :
une nécessité et une obligation!**

MÉMOIRE

**Présenté au
bureau d'audience publique sur l'environnement
de la province de Québec**

**Par
Régis Lamy**

Juin, 2003

Table des matières

1. Présentation personnelle et de mon intérêt pour ces territoires
2. Bilan de la conservation et des aires protégées dans la pessière à mousse
3. Évaluation de la stratégie pour l'instauration d'aires protégées dans la pessière à mousses de l'est
4. Évaluation du projet présenté par le ministère de l'environnement du Québec
 - 4.1 La réserve de biodiversité de l'île René-Levasseurs
 - 4.2 La réserve de biodiversité des monts Groulx
5. Recommandations

1.0 Présentation personnelle et de mon intérêt pour ces territoires

Je me nomme Régis Lamy, je suis natif de Gagnon. J'ai passé plus de la moitié de ma vie dans le moyen-nord québécois, tant pour mon lieu de résidence que pour mon travail. Mes parents ont demeuré 25 ans dans ce coin de pays et ont fréquenté avec assiduité et passion les lacs et forêts de la région de Gagnon. Lors de la mise en eau du réservoir du barrage de Manic V, mon père s'est construit un camp de chasse et de pêche dans la baie de la rivière Pécaudy, accessible seulement par les voies d'eau. J'ai donc fréquenté régulièrement l'environnement des futures réserves de biodiversité, et c'est part de nombreuses excursions et aventures, de parties de chasse et de pêche que mes parents m'ont initiée à vivre dans et avec la nature nordique. J'ai donc développé un attachement profond pour ces territoires. Et la nature m'a inspiré à un point tel que j'ai étudié pour devenir technicien de la faune, un métier que je pratique avec passion depuis maintenant 11 ans. Je suis en voie de terminer un baccalauréat en biologie avec une composante en géographie physique, à l'Université du Québec à Rimouski. Je m'intéresse particulièrement à la gestion intégrée des écosystèmes et à la conservation des habitats fauniques et de leur biodiversité. Je compte bien mettre à profit mes connaissances et mon énergie à défendre et à étudier ces territoires uniques et exceptionnels et, somme toute, assez fragiles. D'autant plus que ces territoires sont susceptibles d'être dégradés, à court terme par des activités industrielles telles que l'exploitation forestière et minière. Enfin, je ne vois pas de contradiction entre le fait de vouloir éviter l'exploitation minière sur ces territoires et en particulier dans les monts Groulx et le fait que ce soit une ville minière qui m'ait permis de côtoyer ces lieux. Il ne faut pas oublier que l'exploitation d'une mine peut se faire, avec d'énormes précautions je l'imagine, dans un cadre de développement durable. Mais pas dans les monts Groulx!

2.0 Bilan de la conservation et des aires protégées dans la pessière à mousse

Bien avant que le gouvernement du Québec, gouverné par les gens du parti Québécois, ne donne un sérieux coup de collier pour effectuer le rattrapage d'un retard important en terme de conservation des ressources naturelles et de la biodiversité dans son ensemble, l'état québécois faisait piètre figure dans ce domaine. Il accusait un retard important, en terme de pourcentage de superficie protégée, par rapport au reste des provinces canadiennes et aux autres pays. Le Québec était en deçà de la moyenne mondiale. Lors de son dernier mandat (1999-2003) le parti Québécois a donc réfléchi et a décidé de s'aligner sur les conventions internationales inspirées du rapport Brundtland et écrites lors du sommet de Rio de Janeiro. L'objectif du gouvernement à ce moment, pour l'an 2005, était d'atteindre la protection de 8 % de la superficie de tous les écosystèmes tels que défini par le cadre écologique de référence élaboré par le ministère de l'environnement du Québec. C'est à la suite de ces décisions d'importances que furent mis en réserves un bon nombre de territoires occupant des superficies plus ou moins importantes. Ces efforts ont surtout été concentrés dans le moyen-nord et le nord du Québec. Ce choix est logique puisque **1)** le maintien de la biodiversité, en particulier pour le cas du caribou des bois (écotype forestier), le pygargue à tête blanche, le garrot d'Islande, le carcajou pour ne nommer que ces quelques espèces, n'était pas assuré dans les écosystème boréaux à cause d'une forte pression industrielle sur les forêts d'épinettes noires dues à la grande demande du bois d'œuvre par le marché américain et **2)** la faible représentativité (0,3%) des forêts boréales (60% des forêts du Québec) dans le réseau d'aires protégé du Québec **3)** c'est dans ces territoires où les contraintes les moins fortes existaient pour effectuer la planification des futures aires protégées. En effet, il est beaucoup plus facile pour une compagnie forestière de laisser aller un certain pourcentage de son CAAF à la limite nordique des forêts commerciales (pessière à mousse) et aussi loin de la scierie, que le contraire.

3.0 Évaluation de la stratégie pour l'instauration d'aires protégées dans la pessière à mousses de l'est

Dans le cadre de mes études universitaires, j'ai eu l'occasion de faire un long travail sur le maintien de la biodiversité dans la pessière à mousse, et ce, juste avant l'annonce du gouvernement concernant la mise en réserve de réserves de biodiversité dans le moyen-nord. Mes coéquipiers et moi nous nous sommes posé la question si le maintien de la biodiversité était assuré dans ce grand domaine de la forêt québécoise. Et nous sommes arrivés rapidement à la réponse qui est un non catégorique. La suite de notre travail consistait à évaluer les moyens pour assurer le maintien de la biodiversité et une des options obligatoires était la création d'aires protégées de grande superficie à multiples niveaux de gestion et d'utilisation. Nous nous sommes alors penchés sur la question « mais où? ». Nous avons alors entrepris une étude de carences (principe du filtre fin), avec comme cadre écologique de références (personnelle) la pessière à mousse dans toute son étendue longitudinale (filtre brut). En consultant nombre de documents de diverses sources portant autant sur l'utilisation du territoire par le caribou forestier que les abbatueuses nous sommes arrivés à la conclusion qu'il serait plus qu'intéressant de faire une aires protégées d'envergure, dans le sous domaine de la pessière à mousse de l'est, englobant toute l'île René-Levasseur, l'ensemble des monts Groulx et de relier des petits îlots abritant des hardes de caribous forestiers à l'ouest et au sud du réservoir par l'entremise de corridors forestiers sous faible aménagement.

À l'égard de ce que je viens d'énoncer et pour avoir pris connaissance de la méthode scientifique et des principes de l'analyse écologique de ces territoires effectuée par le ministère de l'environnement, il m'apparaît assez justes que le ministère reconnaissent ces territoires comme ayant un haut potentiel pour la création d'aires protégées permanentes et définitives. Je reconnais aussi la pertinence et la nécessité de protéger les autres territoires mis en réserve sur la Côte-nord. La seule ombre au tableau est qu'il aurait fallu, à mon avis, consulter la population avant de faire une proposition finale aux citoyens et citoyennes du Québec et de la Côte-Nord. Des consultations publiques auraient du être menées auprès de la population afin de profiter de leurs connaissances du

territoire, afin de bonifier les travaux de planification. Il faut tout de même féliciter les gens du ministère de l'environnement pour avoir convié la population à la consultation à laquelle nous participons, et ce, en autant que nos recommandations soient entendues et intégrées dans la mesure du possible. Sinon, ces consultations seront considérées comme ayant été bidon et créeront des frustrations et un désintéressement pour l'implication voulue par toutes les parties, dans la gestion de ces territoires choyés par un grand nombre de personnes.

4.0 Évaluation du projet présenté par le ministère de l'environnement du Québec

Dans l'ensemble, je suis d'accord avec les cadres de protections et de gestions des futures aires protégées. Le concept de réserve de biodiversité, ce qui représente un fort pourcentage des superficies du projet présenté par le ministère de l'environnement est un concept nouveau au Québec et il vient combler un vide dans les définitions que nous donnions aux aires protégées. Le principe de soustraire de l'utilisation industrielle et intensive et de maintenir les droits des utilisateurs légers sur un territoire à protéger m'apparaît comme porteur de sens. Ce concept est à mis chemin entre les réserves écologiques et les réserves fauniques. La vision de la gestion de ce complexe d'aires protégées (réserve écologique Louis-Babel, Réserve écologique des Monts Groulx, réserve de biodiversité Groulx-Levasseur) est plus que pertinente puisqu'elle prévoit la création d'un conseil de conservation formé par des intervenants locaux. Par contre, il est à redouter que ce conseil ne soit qu'un conseil de papier puisque le ministère ne lui prévoit aucun pouvoir décisionnel et aucun fond n'a été rattaché à la formation de ce conseil. Le bénévolat à ses limites! De plus, le ministère de l'environnement prévoit rédiger seul (avec l'appui de la population via ces audiences publiques) le plan de conservation et prévoit aussi rédiger l'ensemble des politiques, des procédures générales de conservation et de gestion du complexe d'aires protégées avant même d'avoir tenu sa première réunion avec le conseil de conservation! Néanmoins, la proposition de composition et la coprésidence de ce conseil m'apparaissent assez juste. J'espère que ce saura l'occasion pour nous et les Innus de se rapprocher et de gérer ces territoires de façon harmonieuse, de façon à multiplier les échanges de connaissances concernant ces

territoires. Aussi je trouve que les moyens de gestion préconisés, m'apparaissent quelques fois trop prohibitifs. Surtout ceux concernant les Mont Groulx. J'y reviendrai au point 4.2.

De façon globale, je trouve que les propositions concernant les superficies des territoires retenues pour les réserves de biodiversité Groulx-Levasseur sont nettement insuffisantes pour maintenir l'intégrité des processus écologiques naturelle. La théorie de la biogéographie insulaire stipule qu'il faut au moins prévoir une superficie pour une aire protégée, au moins quatre fois plus grande que la plus grande des perturbations naturelles. Et comme nous savons qu'il existe une possibilité d'enregistrer des feux de l'ordre de 1000 kilomètres carrés dans la pessière à mousse de l'est, il est donc souhaitable de prévoir une superficie d'au moins 4000 kilomètre carrés. Enfin, je trouve que le tracé fin des réserves de biodiversité obéit plus aux impératifs économiques qu'aux impératifs écologiques. Il est évident que des lacunes à ce niveau existent dans le choix préliminaire des tracés. De plus, les connaissances sur ces milieux sont inadéquates pour réaliser les tracés finaux de ces futures réserves écologiques et de biodiversité.

4.1 La réserve de biodiversité de l'île René-Levasseurs

La superficie de la réserve projetée de l'île René-Levasseur est trop petite, et ce, même en additionnant la superficie de la réserve écologique Louis-Babel. D'autant plus que cette réserve écologique est constituée d'un massif montagnard contenant peu de forêts dites commerciales. De plus, l'intégration entre les deux aires protégées sur l'île n'est pas cohérente, de même que le tracé fin de la limite nord de la réserve n'est pas cohérent, puisqu'il coupe en deux le bassin hydrographique de la baie Memory. La protection de ces milieux est importante puisque le ministère reconnaît lui même la fragilité de ces milieux et plusieurs intervenants reconnaissent, l'unicité et la valeur exceptionnelles de ce milieu. Même Kruger le reconnaît puisqu'il a créé une table de concertation concernant les travaux qu'il veut y mener.

4.2 La réserve de biodiversité des monts Groulx

La superficie protégée de la réserve de biodiversité des Monts Groulx est à mon avis insuffisante et nettement dictée par les impératifs économiques, voire les droits que certaines compagnies ont sur des claims miniers. Il faut absolument revoir le tracé de cette réserve de biodiversité, pour inclure l'ensemble des Monts Groulx et ses alentours afin de protéger les paysages et une portion significative des forêts commerciales qui l'entourent.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de prohiber la cueillette des petits fruits et la pêche, de même qu'il ne faut pas interdire les feux de camp. Il ne faut pas non plus, interdire les animaux de bât et les chiens de traîneaux. Ces activités sont une très faible pression sur les milieux.

5.0 Recommandations

- Protéger l'intégralité de l'île René-Levasseur en lui accordant le statut de réserve de biodiversité. Sinon, il faut prévoir agrandir la réserve de biodiversité au nord afin d'englober les têtes de ruisseaux de la baie Memory et ultimement protéger tout le nord de l'île en englobant le lac Du Chaunoy. Cela permettrait de créer un ensemble cohérent avec la réserve Louis-Babel.
- Prévoir la création d'une zone tampon à la réserve Louis-Babel et harmoniser le tracé sud de la réserve avec l'aide de critère écologique.
- Protéger l'ensemble des Monts Groulx en lui accordant le statut de réserve de biodiversité. Limite Nord : Rivière Hart-Jaune et petit lac Manicouagan, Limite est : Rivière sainte-Marguerite, Limite sud : Tête du lac Dechêne et Grandmesnil, limite ouest : réservoir Manic V.
- Il faut protéger les paysages en obligeant les compagnies forestières à prévoir des aménagements en conséquence
- Consulter en amont des présentes audiences afin de toujours bonifier les travaux de planification

- Palier au manque de connaissances avant de décider du tracé final et prévoir deux ans pour permettre l'ajustement du tracé, surtout en ce qui concerne les Groulx.
- Racheter les claims miniers lorsqu'ils arriveront à échéance et les inclure dans les aires protégées
- Déléguer plus de pouvoir au conseil de conservation et le consulter avant de finaliser les textes de lois
- Promouvoir l'éducation plutôt que la prohibition d'activité légitime telle que la cueillette des petits fruits, la pêche, les feux de camp, etc
- Promouvoir l'autonomie et la liberté responsable (voir les idées de Pierre Kropoktine) dans ces territoires
- Toponymie : Réserve de biodiversité des Monts Groulx-Uapiska
Réserve de biodiversité Memory
- Protéger de plus grande superficie de forêt d'épinette noire commerciale
- Promouvoir une véritable gestion écosystémique dans les forêts nordiques